



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté - Fermeture Place Croizat – Forum des Associations -
ARR 2024-08-21-118-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par le Service Communication et manifestations de la ville de Seloncourt.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre le bon déroulement de l'organisation de la manifestation du forum des associations sur la Place Croizat de Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Le forum des associations de la ville de Seloncourt, organise une manifestation sportive de découverte du sport sur la Place Croizat le samedi 07 septembre 2024.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs liés à l'organisation de cette manifestation, la circulation et le stationnement de tous véhicules, en dehors des services publics de secours et de Police, seront strictement interdits Place Croizat du samedi 07 septembre 2024 de 08 heures à 20 heures.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par le service logistique de la ville de Seloncourt et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 21 Aout 2024

PO/ Le Maire

Madame JACQUOT Catherine

